

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE
DU MARDI 18 AVRIL 2017**

Le mardi dix-huit avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation du Maire, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

MMES. Caroline SYDA, Marie-José FURSTENBERGER, Céline BIEDERMANN, Martine ZOLLER, Corinne KAUFFMANN

MM. Pascal DI STEFANO, Philippe HERQUE, Jean-Marc MEYER, Jean KNAUS, Alain MAEDER, Christian AULEN, Hubert BAUMER, Stéphane OLIVIER

Nombre de membres absents excusés : 0

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Marie LESAGE qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO.
Norbert WENDLING qui a donné procuration à Céline BIEDERMANN.

Nombre de membres absents non excusés : 0

Assiste à la séance :

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents.

Il sollicite l'ajout d'un point supplémentaire.

Point n°8 : Lot de chasse n°2 – Agrément d'un permissionnaire

Après acceptation, il passe à l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017
- 3°) Réalisation d'un emprunt à long terme pour travaux d'aménagement de la rue du Buhnackerweg et de chemins ruraux
- 4°) Réalisation d'un crédit-relais pour préfinancement de la TVA dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Buhnackerweg et de chemins ruraux
- 5°) Location d'un terrain communal
- 6°) Numérotation voirie Zone d'activités « Espace Vignoble »
- 7°) Déclarations d'intention d'aliéner
- 8°) Lot de chasse n°2 – Agrément d'un permissionnaire
- 9°) Divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2017

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017.

POINT N°3 : REALISATION D'UN EMPRUNT A LONG TERME POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU BUHNACKERWEG ET DE CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire soumet au conseil les différentes propositions sollicitées auprès de différents organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt à long terme d'un montant de 110 000 € destiné à financer les travaux de voirie de la rue du Buhnackerweg ainsi que l'aménagement de chemins ruraux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la CAISSE D'EPARGNE l'emprunt à long terme aux conditions ci-après :

✓ Montant	110 000 €
✓ Durée	15 ans
✓ Périodicité des échéances	trimestrielles
✓ Taux	1,36 %
✓ Commission – frais	150 €
✓ Remboursement	Echéances en capital constant

- s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

POINT N°4 : REALISATION D'UN CREDIT-RELAIS POUR PREFINANCEMENT DE LA TVA DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU BUHNACKERWEG ET DE CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire soumet au conseil les différentes propositions sollicitées auprès de différents organismes bancaires pour la réalisation d'un crédit relais d'un montant de 20 000 € destiné à préfinancer le montant de la TVA dans le cadre des travaux de voirie de la rue du Buhnackerweg et d'aménagement de chemins ruraux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne aux conditions ci-après :

Montant	20 000€
Durée	36 mois
Taux fixe	0,50 %
Disponibilité des fonds	Unique ou par tranches successives au fur et à mesure des besoins en trésorerie
Commission – frais	150 €
Remboursement	Par affectation de la TVA à percevoir du FCTVA
Intérêts	Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

POINT N°5 : LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme Evelyne SCHOFFIT est intéressée par la location du terrain communal sis Section 1, « Village » parcelle n°162 d'une superficie de 3,67 ares.

Il propose de louer ce terrain aux mêmes conditions que pour la location précédente, qui intervenait entre la commune et M. Hubert BAUMER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER à Mme Evelyne SCHOFFIT, avec effet rétroactif au 01/01/2017, le terrain communal cadastré section 1 n°162, d'une contenance de 3,67 ares.

- DE FIXER le montant de la location selon l'arrêté préfectoral n°AG 95-142 du 8 novembre 1995 comme suit :

- **Catégorie moyenne de la région agricole concernée ;**
- **Maxima de la valeur locative annuelle (terres et prés) soit 123,01 €/HA au 21 octobre 2016.**

POINT N°6 : NUMEROTATION VOIRIE ZONE D'ACTIVITES « ESPACE VIGNOLE »

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire modificatif avait été accordé à la SARL Espace Vignoble afin de redécouper une partie de la Zone d'Activités et divisant certaines parcelles.

Deux permis de construire ont été accordés et il y a donc lieu de prévoir la numérotation du reste des parcelles restantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la numérotation des futures implantations du projet de la zone d'Activités « Espace Vignoble », selon l'annexe et le plan joints à la présente délibération ;

- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer ces informations aux propriétaires ainsi qu'aux différents services (cadastre – France Télécom – La Poste – EDF).

POINT N°7 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) formulée par Maître Christian DAULL, notaire à Wintzenheim et qui porte sur la vente d'une maison appartenant aux consorts LALLOUE sise 73 rue du Maréchal Leclerc, section 1 parcelle 144, 149/143 et 179/143 d'une superficie totale de 4,07 ares au profit M. et Mme TUGLER.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) formulée par Maître Marie LOEB-OSSOLA, notaire à Colmar et qui porte sur la vente d'une maison appartenant à M. Franck HUEBER et Mme Séverine SCHILLING sise 26 rue du Maréchal Leclerc, section 1 parcelle 197/83 d'une superficie totale de 2,45 ares au profit M. et Mme LOOS et M. TONGIO.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé que le droit de préemption n'a pas été mis en œuvre pour les biens susvisés.

POINT N°8 : LOT DE CHASSE N°2 – AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire soumet au conseil la demande de M. Christian LAMBERGER, détenteur du droit de chasse du lot n°2, qui souhaite s'adjoindre un permissionnaire, en l'occurrence Monsieur Jérémy MAURER en remplacement de M. WAGNER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les documents présentés par les candidats ;

VU le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin ;

APRES DELIBERATION, DECIDE A L'UNANIMITE,

- D'AGREER comme permissionnaire sur le lot de chasse n°2 de notre commune :

- **Monsieur Jérémy MAURER né le 02/11/1986 à COLMAR, domicilié 36 Grand Rue à Munster (68140)**

- HABILITE Monsieur le Maire à établir et à signer l'attestation d'agrément et tous documents correspondants.

POINT N°9 : DIVERS

- Monsieur le Maire fait le bilan du nettoyage des conduites d'eau effectué par le SIEPI.
- Monsieur le Maire invite cordialement l'ensemble du conseil à la cérémonie de remise des prix des Maisons fleuries 2016 qui aura lieu le 24/04 à 19h.
- L'ensemble du conseil évoque l'organisation de la Journée citoyenne. Une réunion d'information avec les participants se tiendra le 24/04 à 19h.

La séance est levée à 20 heures 45.